

ABONNEMENT

**Saumur**  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**On s'abonne**  
A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 JANVIER

## MENÉES MAÇONNIQUES

La Franc-Maçonnerie s'agit beaucoup depuis quelque temps, et il semble que les Loges aient reçu des instructions pour s'affirmer et faire entrer dans une phase nouvelle la campagne dirigée contre l'Église catholique.

Il y a quelques semaines, à Pontoise, le conseil de l'Ordre avait prétendu pénétrer en corps, avec ses insignes, dans l'église Saint-Maclou, et faire dire des prières catholiques sur un cercueil portant l'équerre, le triangle et la truelle.

A Saint-Pierre de Caen, il y a quinze jours, M. le curé a fait enlever d'un cercueil, à la porte de l'église, une couronne officiellement déposée par la loge. La même mesure a dû être prise vendredi par le curé de Saint-Hilaire de Poitiers.

On connaît les faits qui se sont passés à Grenoble à l'occasion des funérailles du préfet Delatte.

Les francs-maçons de cette ville ne se sont pas tenus pour battus, et ils ont, dimanche dernier, soulevé un nouvel incident autour du cadavre d'un entrepreneur nommé Picollet. M<sup>r</sup> Fava, en présence de leurs prétentions, a dû refuser les obsèques religieuses.

Tous ces faits prouvent un mot d'ordre général et un plan d'ensemble.

Quel est le but des Frères Trois-Points ? Veulent-ils braver les foudres de l'Église et la contraindre à les reconnaître et à les tolérer aux cérémonies de son culte ? Allons-nous assister à une évolution de la secte qui cessera d'être secrète ? Est-ce un acheminement vers la reconnaissance officielle des Loges comme corps constitué, et une affirmation de leur ingérence dans les affaires publiques ? Ou bien cette agitation tend-elle simplement à prouver la vitalité de la société et à attirer sur elle l'attention populaire ? Ne faut-il y voir que de la réclame et de la parade pour ramener la foule de plus en plus indifférente ?

Ce sont peut-être toutes ces choses à la fois ! Néanmoins la franc-maçonnerie aura beau faire, nous doutons qu'elle réussisse à recouvrer son ancien prestige.

Certes ! elle est encore puissante et dispose de tous les pouvoirs séculiers. Nous ne savons que trop que tout se fait par elle, qu'elle administre, gouverne, rend la justice, etc.

Mais autant elle était forte quand elle était occulte et mystérieuse, autant elle périlite depuis que ses pratiques ridicules et sa réglementation intime ont été découvertes aux profanes.

Les révélations de M. Andrieux et de M. Léo Taxil ont porté à la Franc-Maçonnerie un coup terrible et dont elle ne se relèvera pas.

Elle a encore des adhérents parmi les barbons et les vieux bonzes ; mais les générations nouvelles n'y entrent plus ; et toute association qui ne se recrute plus est une association morte.

La Franc-Maçonnerie est une institution

dont on ne peut plus entendre parler sans sourire. C'est à peine si on ose avouer qu'on en fait partie.

Le Figaro ayant publié ces jours-ci cent cinquante noms de députés réputés francs-maçons, il s'est produit ce fait caractéristique que la moitié bientôt des personnages cités ont démenti l'information de ce journal.

Il est probable, au train de ces démentis, qu'à la fin de la semaine il n'y aura plus un seul député qui veuille passer pour être franc-maçon !

Les menées dont nous sommes témoins sont les derniers soubresauts de la bête. Voilà pourquoi elles ne sauraient nous émouvoir outre mesure.

(Journal de Rennes.) JULES ROUXEL.

## LA QUESTION JUIVE

### La réunion de Neuilly

Une réunion importante vient d'être tenue à Neuilly. La Ligue des Patriotes, la Ligue antisémite et les Comités révisionnistes de Neuilly étaient représentés à la salle Gallice, où on avait convoqué les électeurs de la circonscription de Neuilly, dont le député, M. Laur, a été invalidé par la Chambre.

Il y a eu de nombreuses allocutions. Après M. de Morès, M. Ed. Drumont prend la parole. L'auteur de la France Juive fait le procès de la haute banque qui, selon lui, ruine la France. Il évoque l'avenir prochain de la grande justice populaire, où l'on fera rendre gorge à la haute finance.

On remarque particulièrement le passage du discours de M. Drumont, dans lequel l'orateur demande que les « accapareurs » qui ont spéculé sur la vie des autres soient punis. Qu'on les juge et, s'ils sont coupables, qu'on les exécute. Sous la Monarchie, les rois n'ont pas craint de punir les hauts financiers : Samblancay a été traîné au gibet de Montfaucon, Fouquet a été condamné à la prison. Aujourd'hui, le peuple est souverain : qu'il exerce sa souveraineté, qu'il fasse justice. « Les rois avaient la Bastille, vous avez Mazas. Les rois avaient Montfaucon, vous avez la Roquette. Le peuple sauvera la France. »

D'autres discours sont prononcés par MM. Déroulède, Gabriel, Valet, Terrail-Mermeix, Millevoje. M. Laur dit ces simples mots : « Electeurs de Neuilly, j'ai confiance en vous. Vengez-moi en vous vengeant vous-mêmes. »

On met aux voix l'ordre du jour suivant, qui est voté par acclamations :

« Les citoyens réunis à Neuilly, au nombre de 2,000, dans la salle Gallice, avenue de Neuilly :

» Proclament que la société est en danger par suite de la coalition financière juive et qu'il ne peut coexister dans un Etat un ou deux hommes qui possèdent des milliards, tandis que d'autres meurent de faim ;

» Proclament qu'il est temps enfin que la Gaule revienne aux Gaulois et qu'il faut sauver la Gaule de l'avidité de celui dont Drumont a dit qu'il était un Caïn sans excuse ;

» Qu'il faut sauver aussi la patrie française

de l'Allemand qui la guette sous la forme du juif ;

» Qu'il faut enfin sauver la République menacée par de nouveaux tyrans ;

» Acclament, pour arriver à ce but, tout d'abord la candidature du citoyen Laur, l'ennemi de Rothschild, le républicain et le socialiste.

» Le peuple de Neuilly verra après et passe à l'ordre du jour. »

Tous les journaux s'occupent de cette réunion qui a une importance autre que l'élection d'un député invalidé.

L'Eclair publie une conversation d'un de ses rédacteurs avec M. Naquet, qu'il nous montre très irrité de la manifestation de Neuilly à laquelle il aurait prié M. Laur de ne point coopérer.

Le Temps publie la lettre suivante :

« Paris, le 20 janvier 1890.

» Monsieur le directeur,

» Je considère comme un devoir de protester avec la dernière énergie contre ce qui s'est dit samedi dernier dans la réunion électorale de Neuilly. Sans prendre parti dans une lutte politique qui échappe à mon appréciation, il me paraît impossible de ne pas repousser, au nom de mon culte, des attaques aussi violentes que peu justifiées qui sont un appel direct à toutes les mauvaises passions.

» Comme juif, je m'en afflige ; comme Français, j'en rougis. La France ne serait plus la France, c'est-à-dire le pays des traditions libérales, des idées de justice et d'équité, si des paroles comme celles qui ont été prononcées l'autre jour pouvaient y éveiller le moindre écho. C'est déjà trop que cent ans après la Révolution de 89, il puisse se produire dans des réunions publiques de telles excitations contre toute une catégorie de citoyens qui sont d'aussi bons Français que qui que ce soit, qui, depuis un siècle, ont servi la France avec un dévouement passionné et versé leur sang pour sa défense sur tous les champs de bataille, notamment au cours de la guerre néfaste de 1870.

» J'en appelle, pour faire justice de ces prédictions haineuses, aux gens honnêtes et de bonne foi de tous les cultes et de tous les partis. C'est chez moi une conviction absolue que pas un des membres du clergé catholique et du clergé protestant, dont j'admire les vertus, l'élevation du cœur et d'esprit, le patriotisme éclairé, ne voudrait souscrire à un langage qui n'est ni français, ni chrétien, ni humain.

» Veuillez agréer, etc.

» ZADOC KAHN,

» Grand-rabbin du Consistoire central des israélites de France. »

M. Renan s'est apitoyé.

La campagne contre les juifs le désole. Dans le XIX<sup>e</sup> Siècle, M. François Sarcely donne son avis sur la question juive ; lui aussi il est bien attristé. Il avait écrit dans une petite revue ce qu'il appelle « une homélie » sur le thème : Aimez-vous les uns les autres ; il avait invité les juifs et les chrétiens à doubler d'affection. Il s'attendait à des éloges. Ce fut une avalanche de protestations indignées.

Et M. Sarcely termine ainsi en faisant connaître ses angoisses :

« J'avais cru que le pamphlet de M. Drumont n'était qu'une manifestation isolée ; non, c'était le cri de la foule.

» Je ne peut pas m'en remettre. Cela me semble si absurde ! Cela nous présage des lendemains si abominables !

» Oh ! que la tolérance est rare ! »

## INFORMATIONS

### RÉORGANISATION DU GROUPE MACKAU

On lit dans le *Matin* :

« La tentative de formation du groupe de la Réunion indépendante des Droites, faite le 20 décembre dernier, n'a pas abouti. — le *Matin* l'avait fait prévoir dès le premier jour, — et ce groupe peut, assure-t-on, être considéré comme dissous avant d'avoir existé et fonctionné.

» D'autre part, nous croyons savoir que toutes les démarches tentées, ces temps-ci, par MM. Piou et Jules Delafosse, pour recruter des adhérents à leur projet d'un groupe de Droite constitutionnelle, n'ont pas été davantage couronnées de succès, et que ces honorables députés ont dû renoncer à leur dessein.

» En présence de ces essais infructueux de groupement, de ces tiraillements intérieurs, les chefs de la Droite de la précédente Chambre, M. de Mackau et M<sup>r</sup> Freppel, notamment, se sont avisés qu'il était impossible de laisser plus longtemps la Droite ainsi désassemblée, et qu'il fallait agir, sous peine de la voir exister sans rien produire, ou même périr.

» C'est ainsi que ces messieurs ont été amenés à projeter la reconstitution d'un groupe unique de la Droite sous la direction de M. de Mackau. »

### POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Le *Journal officiel* publie deux décrets déjà annoncés.

Le premier nommant président de la section de l'intérieur, des cultes, de l'instruction public et des beaux-arts M. Georges Coulon, conseiller d'Etat en service extraordinaire, en remplacement de M. Collet, décédé.

Le second décret nommant directeur des postes et télégraphes M. de Selves, préfet de la Gironde, en remplacement de M. Coulon.

M. de Selves est nommé directeur des postes et télégraphes en remplacement de M. Coulon. Les personnes qui ignoraient les titres de ce personnage à occuper un poste où les connaissances techniques sont particulièrement nécessaires, apprendront avec intérêt que M. de Selves est neveu de M. Freycinet. Celles qui pensent qu'il s'agit d'un service public dans la gestion duquel la politique ne doit jamais intervenir, n'apprendront pas avec une satisfaction moindre que M. de Selves a été plusieurs fois préfet, qu'il occupe actuellement la préfecture de la Gironde et qu'il n'a jamais fait autre chose que de s'occuper de politique. Si des esprits chagrins s'avi-

saient de penser que ces titres sont insuffisants, on pourra leur répondre qu'en République le népotisme ne joue absolument aucun rôle et que le choix de M. de Selves en est une démonstration sans réplique.

#### LA BANQUE DE FRANCE

Est-il oui ou non question de renouveler le privilège de la Banque de France dès maintenant ?

Les uns disent oui et les autres non.

Voici comment un organe officieux s'exprime :

« On sait que le gouvernement dut faire appel en mars dernier à certains établissements de crédit pour atténuer le plus possible les dangers de la situation subitement créée par le krach du Comptoir d'escompte. M. Rouvier demanda notamment le concours de la Banque de France en vue de prévenir un ébranlement général qui eût compromis l'ensemble du marché français et le crédit même de l'Etat.

« Au lendemain des événements à l'occasion desquels on avait pu constater une fois de plus l'importance des services que la Banque de France peut rendre à la chose publique, une question, qui avait déjà fait l'objet de nombreuses controverses, vint à se poser dans les conseils du gouvernement, — celle de savoir si le moment n'était pas venu de discuter le renouvellement du privilège de la Banque.

« Les pourparlers s'ouvrirent dans le courant du mois d'avril et aboutirent, après quelques semaines, à un arrangement d'après lequel l'Etat consentait à prolonger la durée du privilège, mais se réservait, en échange de cette prolongation, un droit de prélèvement sur les bénéfices de la Banque.

« Un projet de convention fut préparé, mais la clôture des travaux de la précédente Chambre étant intervenue avant la conclusion de la convention définitive, les deux parties contractantes échangèrent des lettres pour constater qu'elles reprenaient, par la force des choses, leur entière liberté d'action. »

Depuis lors, il n'y aurait pas eu de nouveaux pourparlers.

#### LES DÉLÉGUÉS MINEURS

La commission chargée d'examiner les diverses propositions de loi relatives aux délégués mineurs, a entendu M. Yves Guyot qui a purement et simplement demandé à la commission d'adopter le projet tel qu'il a été voté par le Sénat afin d'en finir, bien qu'il ne soit pas partisan de la loi.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le bruit court au Palais que M. Mazeau, ancien garde des sceaux, serait nommé premier président à la Cour de cassation, en remplacement de M. Barbier, arrivé à la limite d'âge.

57 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

D'un regard vague, le malade fixait, l'un après l'autre, chacun des objets de la chambre, comme pour les interroger ; et, sa main valide jointe sur sa main inerte, car désormais toutes les manifestations de cet homme fort, terrassé par le mal, devaient conserver quelque chose d'enfantin, il demanda, en articulant avec une peine inouïe chacune des syllabes :

— Gaston est donc parti ?...

— Ne l'avez-vous pas voulu ? répondit tristement la marquise.

Puis, voyant que ses paroles impressionnaient douloureusement l'infirmes :

— Mais il est encore bien près du Roscoat, reprit-elle, dites un mot et il reviendra... dites.

Un pli se creusa sur le front du nabab, ses sourcils se contractèrent durement, et il se mit à balbutier des phrases sans suite, dans les-

« M. Quesnay de Beaurepaire serait nommé premier avocat général. Il succéderait à M. Charrins, qui serait mis à la retraite. »

Un arrêté du préfet de police interdit la mise en vente et l'affichage du *Pilori*, à cause de son dessin de première page, ainsi composé :

Premier sujet, emprunté au succès de la Porte-Saint-Martin : « Charles VII fait Jeanne d'Arc chevalier ». Légende : *la France d'autrefois*.

Deuxième sujet, *la France d'aujourd'hui* : le ministre des affaires étrangères, en livrée, s'incline devant M. de Bismarck.

#### LES GENS LOUCHES A CHALONS

On signale l'apparition des gens à mine louche autour des bâtiments de l'École normale de tir du camp de Châlons.

On a constaté, dans les cafés de Mourmelon-le-Grand, la présence d'individus à accent tudesque et italien, désireux, sans doute, de se renseigner sur la poudre française sans fumée, qui inquiète d'autant plus nos voisins que leurs explosifs nouveaux donnent des mécomptes.

#### LE COLONEL LEBEL

Sedan, 21 janvier.

L'état de santé du colonel Lebel est de plus en plus satisfaisant. La nuit a été très calme ; on espère un prochain et rapide rétablissement.

Au 120<sup>e</sup>, on manifeste la joie la plus sincère à ces nouvelles rassurantes.

#### LE CONFLIT ANGLO-PORTUGAIS

Les Cortès portugaises sont dissoutes. La Chambre nouvelle se réunira le 19 avril.

Les journaux ministériels de Lisbonne confirment la nouvelle du refus de l'ordre de la Jarretière, fait par Don Carlos, roi de Portugal.

Le souverain portugais a adressé une lettre à la reine Victoria, dans laquelle il lui dit que la situation du pays et l'état des esprits le forcent à rendre à l'Angleterre l'ordre du Bain, et à ne pas accepter celui de la Jarretière, qui lui a été offert à l'occasion de son élévation au trône.

#### LE MOUVEMENT COMMERCIAL

Le *Journal officiel* vient de publier le relevé sommaire du commerce de la France pendant l'année 1889. Les importations se sont élevées à 4,173,015,000 fr., et les exportations à 3,608,582,000 fr. Les organes libre échangistes affectent d'être très satisfaits de ces chiffres. Ils font remarquer, en effet, que s'il y a eu pour

l'importation une augmentation de 67 millions sur les chiffres correspondants de l'année 1888, les exportations ont dépassé de 361 millions le chiffre atteint en 1889.

Il est certain que ces chiffres sont satisfaisants. En réalité, l'importation avec ses 67 millions est en augmentation de 2 0/0 sur l'année précédente, tandis que l'exportation avec sa plus-value de 361 millions est en augmentation de 10 0/0 sur les chiffres correspondants de 1888. Sans compter l'exportation occulte qui résulte des achats faits en France par les étrangers venus pour visiter l'Exposition.

Mais c'est justement parce qu'il s'agit d'une année d'Exposition qu'il ne faut pas se faire de trop grandes illusions sur la valeur de cette statistique. Il est certain que l'Exposition a donné lieu à un mouvement d'affaires qui devrait influer sur le chiffre du commerce général et contribuer spécialement à relever l'exportation, puisqu'elle avait pour conséquence les commandes faites aux industriels français. Cette situation ne se renouvellera pas cette année.

On peut constater d'ailleurs que le relèvement du commerce d'exportation a été également constaté en Angleterre et que la proportion a été beaucoup plus forte qu'en France, bien qu'en apparence au moins les conditions fussent moins favorables. C'est-à-dire que même avec l'aide de l'Exposition, la France a moins bénéficié que l'Angleterre d'une situation générale. Il ne convient donc pas de se féliciter trop bruyamment ni de tirer pour l'avenir, des faits constatés, des conclusions trop optimistes.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 janvier 1890.

Le marché fait preuve des meilleures dispositions. Les rentes continuent à progresser : 3 0/0, 87.92 ; 4 1/2 0/0, 106.97.

Le Crédit Foncier s'est négocié à 4,307.50. Les transactions ont été très actives sur les obligations foncières et communales.

La Banque de Paris et des Pays-Bas se maintient à 840. On cote 613 et 615 sur la Banque Nationale du Brésil.

La Société Générale a été l'objet d'un vif mouvement de hausse qui l'a portée de 467.50 à 487.50. La Banque d'Escompte est à 523.75, le Crédit Lyonnais à 742.50, la Société de Dépôts et Comptes courants à 600.

Le 3 0/0 Portugais se rapproche sensiblement du cours de 64 ; aujourd'hui il a progressé de 63.60 à 63.75.

Le Panama finit à 80. Sur le marché en banque, on s'occupe beaucoup de la Galicia qui s'est traitée sur les cours de 23.50 à 23.75.

Samedi 25 courant, mise en souscription publique de 4,000 parts de 300 fr. de la maison Richard-Schneider, inventeur et fabricant de machines américaines automatiques, 22, rue d'Armaillé, à Paris. Ces titres, remboursables à 400 fr. en 15 ans, rapportent 24 fr. d'intérêt annuel. C'est donc un placement de 8 0/0 sans aléa de perte, plus un dividende de 5 0/0 déjà garanti — coupon fin courant de 12 fr. Tous

quelles on distinguait parfois :

— Non, non, il s'est révolté !... Il est d'airain... mais je serai de fer... Aller ainsi contre mes ordres... m'imposer sa volonté... à moi, son aïeul... Non... non, mais non !

La maladie n'avait pas vaincu le terrible entêtement.

Au bout de quelques semaines, cependant, le mal céda sous l'action des remèdes ; mais, du nabab vigoureux des anciens jours, il ne resta que l'ombre.

Comme nous l'avons vu, M. Richebrac passait tristement ses dernières années, sans mouvement, sans liberté, dépendant d'autrui. Dans son esprit aigri, toujours des souvenirs, toujours des regrets, toujours une révolte incessante, amère, inutile, contre les événements accomplis. Il était vraiment à plaindre, ce vieillard qui ne touchait au présent que par la souffrance.

Le cœur seul avait survécu à la caducité du corps ; le cœur aimait encore ; mais il aimait sans intelligence, avec amertume et jalousie.

Dès qu'il se trouvait dans la solitude, Noël Richebrac appuyait violemment ses lèvres sur le portrait de son petit-fils, et dès que la marquise de Trémur lui parlait de rappel, de

miséricorde, dès qu'elle lui décrivait la souffrance de Gaston :

— Trêve sur ce sujet, disait-il sèchement.

Et il devenait aussi rigide que les chevaliers bardés de fer, dont les cadres séculaires ornaient la galerie du château. On eût dit vraiment que Richebrac rougissait de ses larmes, et, si amères qu'elles fussent, il les dévorait.

Une autre femme que la marquise eût pu s'aigrir de ces injustices. Elle n'en voulut voir que le côté douloureux ; et, suivant l'impulsion de son infinie pitié, elle résolut de consoler l'infirmes, de le calmer, de le réconcilier avec Gaston, le pauvre exilé.

Et, peu à peu, devant cette inaltérable bonté de M<sup>me</sup> de Trémur, devant sa patience, devant ses attentions délicates, Noël Richebrac devint moins acerbe, moins violent.

Puis encore, quand on approche du terme, on se prend à réfléchir. Si la vieillesse rend la vue moins perçante aux choses extérieures, et l'oreille moins fine aux bruits de la terre, c'est pour que l'infirmes se recueille, c'est pour qu'il puisse évaluer à leur poids tous les biens terrestres.

Du soir au matin, le nabab faisait la balance : d'un côté la richesse ; de l'autre les

renseignements seront adressés franco sur demande.

L'obligation des Chemins de fer Economiques est tenue à 399.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

### Sectionnement électoral de la ville de Saumur

Un arrêté préfectoral du 11 janvier, pris en exécution de la délibération du Conseil général en date du 22 août 1889, et qui vient d'être notifié, divise la ville de Saumur en cinq sections pour les élections municipales.

La première section comprend toute la partie est du quartier de Saint-Pierre et le quartier de Fenet.

La deuxième : Beaulieu, le Petit-Puy et le quartier de Nantilly.

La troisième : la partie centrale de la ville, c'est-à-dire les quartiers Dacier, Beaurepaire, Ecole de cavalerie, Levée d'enceinte, les rues d'Orléans et de Bordeaux à partir de la poste, partie de la rue Fardeau, du Champ-de-Foire, la rue Verte, la place de la Gendarmerie et est limitée, à partir de ce point, par une ligne venant aboutir à la rue Dacier par la rue du Prêche, la rue du Temple, la rue Pavée, la rue des Païens et la rue du Puits-Tribouillet.

La quatrième comprend la place de l'Hôtel-de-Ville, la partie ouest du quartier Saint-Pierre, à partir de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de celle du Marché-Noir, et le quartier Saint-Nicolas.

La cinquième : tout le quartier des Ponts.

### FERMETURE DE LA CHASSE

La chasse sera close, dans le département de Maine-et-Loire, le dimanche 2 février, à la chute du jour.

### LA TEMPÊTE

L'ouragan qui a sévi d'une façon si terrible sur notre région, dans l'avant-dernière nuit, a fait trêve hier tout le jour, mais dès onze heures du soir il reprenait.

S'il n'a pas eu la même intensité, du moins il s'est montré plus tenace ; il a duré toute la nuit et n'a pas cessé ce matin à l'apparition du jour.

Cette tempête a failli causer un accident plus terrible ce matin, rue Saint-Jean. Au moment où le porteur de pain de M. Leroy sortait de la boulangerie, plusieurs pierres de la cheminée tombaient, et peu s'en est fallu qu'elles n'atteignent le sieur Chalopin qui, fort heureusement, en a été quitte pour la peur.

Tous les édifices publics ont particulièrement souffert. Un pignon en construction à l'école mutuelle a été renversé ; au collège

vertus de Germaine, le bonheur de Gaston.

Graduellement, ainsi, s'émaissaient ses préjugés. Cependant la conversion n'était pas encore complète. Elle ne s'accomplissait que lentement, jour par jour, pour ainsi dire.

Ce matin-là, Richebrac, plus nerveux encore que de coutume, multipliait les appels du timbre.

Luco ne tarda pas à paraître.

— Je me sens faible, fit le vieillard.

Sur un guéridon, roulé près du fauteuil, le serviteur plaça un chaud-froid de volaille, et un flacon de Bordeaux ; mais, à peine l'infirmes eut-il trempé les lèvres dans le breuvage fortifiant, et goûté au mets délicat :

— Ce vin me déplaît : cette volaille est détestable... Emporte-les... Hélas ! l'appétit me manque, Luco, l'appétit me manque !

Et il songeait au temps où, n'ayant d'autre fortune que l'espérance, il mangeait à belles dents blanches le pain bis de sa jeunesse.

Il était heureux alors... heureux sans fortune !

— Monsieur voudrait-il faire sa petite partie de piquet ? insinua Luco ; bien volontiers, madame la marquise lui servirait de partenaire ; cela occuperait les loisirs de

municipal, plusieurs mètres de toiture ont été fortement endommagés; les églises ont aussi beaucoup souffert: le sol au pied de ces monuments était jonché d'ardoises.

A Saint-Nicolas, une toiture de 5 à 6 mètres carrés, chevrons, voliges, ardoises, a été emportée, en entier, à 45 mètres de distance.

Dans la Vienne, la Vendée, la Mayenne, l'Indre-et-Loire, etc., nos confrères nous signalent les terribles effets de cette tempête exceptionnelle qui a partout renversé cheminées, tuiles, ardoises, arraché des portes cochères, couché des murs de clôture et causé d'innombrables ravages dans les vergers et les plantations de peupliers.

Sans pouvoir donner le montant des pertes, on peut affirmer que le total des dommages est considérable.

Cette tempête a régné sur toute la France. On la signale des côtes de la Manche au golfe de Gascogne, et les journaux parlent de nombreux sinistres en mer.

A Cherbourg, la mer est très grosse: le canot de la Société centrale de sauvetage des naufragés (station du Becquet) est sorti à sept heures hier matin pour secourir le bateau de pêche *Charles-et-Marie*, en perdition.

A Bordeaux, le vent et la pluie faisaient rage, transformant les rues en de véritables lacs. Le nombre des toitures de maisons endommagées est considérable.

Le train de Paris est arrivé avec 40 minutes de retard, par suite de la résistance qu'offrait la tempête à sa marche.

Les communications télégraphiques sont très difficiles.

On mande de Périgueux:

« Depuis trois jours, une sorte d'ouragan violent, avec accalmies notamment diurnes, souffle sur toute notre région.

« Cette nuit, la tempête a atteint son maximum d'intensité. Dans la campagne, sur les routes, des arbres sont renversés, des toitures, des murs sont démolis, etc. En ville, quelques réverbères sont cassés.

« Hier matin, à sept heures, il y a eu comme en été un orage avec coups de tonnerre et éclairs se succédant rapidement.

« La grêle est tombée à plusieurs reprises. »

**SAINTE-FLORENT.** — Hier, un garçon boulanger, le jeune Poirier, conduisait un cheval à travers le bourg de Sainte-Florent. L'enfant ne distingua pas le pied d'une échelle de 5 à 6 mètres de longueur, au haut de laquelle se tenait le sieur Amant Servat, ouvrier fumiste, occupé à réparer des dégâts causés par l'ouragan.

Le choc entraîna la chute de l'échelle et de l'ouvrier. Quand on se porta à son secours, il avait une jambe fracturée. Il a été transporté chez son patron dans un état très grave.

Monsieur.

Le nabab leva désespérément les épaules.

— Ce serait la douzième partie depuis hier. Ah! fit-il lentement, d'une voix embarrassée, coupant ses phrases, ah! mon pauvre Luco, qu'on est malheureux quand il faut se distraire toujours... Te rappelles-tu le temps où nous travaillions si vaillamment, si ardemment, si rudement? C'était le bon temps alors. Quelle joie le travail mettait dans nos esprits, quelle vigueur il mettait dans nos membres!

Et le nabab songeait, avec un regret poignant, à l'époque où, jeune et pauvre, il voyageait d'un continent à l'autre, soutenu par le désir, plus heureux cent fois des millions en espérance, que jamais il ne l'avait été des millions acquis.

Mais alors, on peut être heureux... heureux sans fortune!

— Eh bien, reprit Luco, voulant vaincre, à tout prix, l'état morose de son maître, zé vais vous lire ouï petite article dou journal. Tenez, voilà le *Figaro*, voilà le *Gaulois*, le *Mouilleur*, l'*Omnivers*...

Il montrait, en tas, des revues, des journaux, jamais ouverts, ou, s'ils étaient feuilletés, à peine ébloués d'un rapide regard.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME  
« L'UNION SAUMUROISE »

Assemblée générale

L'assemblée générale de la Société aura lieu dimanche prochain 26 janvier, à 2 heures de l'après-midi, au siège social, 24 bis, rue des Boires.

Après l'exposé de la situation de la Société, il sera procédé au renouvellement entier des membres de la commission.

Le bal du 25 janvier

Les cartes d'entrée au bal de la Société de gymnastique peuvent être prises chez MM. Favaron, rue de la Comédie; Fresneau, place de l'Hôtel-de-Ville; Paichaud, place Saint-Pierre; Tremblay et Langlois, rue du Portail-Louis, et Menier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, ainsi qu'au contrôle du théâtre, le soir du bal. Avis aux messieurs qui veulent accompagner leur cavalière.

LES DEMANDES DE CASIERS JUDICIAIRES

Par décision de M. le ministre de la justice (circulaire du 8 janvier 1890), toutes demandes de bulletins du casier judiciaire, formées dans un intérêt personnel, devront désormais être adressées au Procureur de la République de l'arrondissement du lieu de naissance.

Chaque demande devra être écrite sur timbre à soixante centimes et signée du pétitionnaire lui-même.

Seront seules dispensées du timbre les demandes d'extraits du casier judiciaire délivrés en vue du service militaire et celles qui seraient accompagnées d'un certificat d'indigence.

**TOURS.** — Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* de mardi:

« L'influenza opère, en ce moment, dans notre population, de terribles ravages. Le nombre des décès augmente depuis quelques jours d'une manière effrayante. Hier il a atteint le chiffre de 20. L'administration des Pompes funèbres peut à peine suffire aux inhumations.

« On nous affirme que cette administration (un de nos confrères rapporte également le fait) a prévenu la municipalité qu'elle ne pourrait enterrer que jeudi les personnes décédées hier.

« La municipalité aurait mis en demeure l'administration des Pompes funèbres de se procurer le matériel et le personnel nécessaires pour que les inhumations soient faites dans les délais légaux.

« La plupart de ces décès sont dus aux suites de l'influenza. »

Le maire de la ville de Tours vient de prendre un arrêté interdisant aux cafetiers, cabaretiers, propriétaires de brasseries ou autres débitants de boissons résidant à Tours, et à toute personne tenant ou exploitant ces établissements, d'employer au service de leur clientèle et pour distribuer les consommations

— Non, non, Luco, fit avec découragement le vieillard, pas de lecture, cela me fatigue. Ces journaux sont toujours les mêmes... Il n'y a rien de nouveau sous le soleil; tout se ressemble. Un homme monte à la tribune; il est acclamé, il est député, il est sénateur, il est ministre... Et, le jour suivant, plus rien de ces anciennes figures. Que j'en ai vu sombrer dans le fleuve Oubli, de ces vieux grands hommes, de ces vieux dignitaires, de ces vieux généraux! Un moment, je l'avoue, j'ai aimé la gloire, les titres; mais tout cela n'est rien, vois-tu, rien... Seigneur! que mon pauvre corps est souffrant!...

— Et il serait bon, n'est-ce pas, moun ser maître, dé vous appouyer sour oune robuste épaule, sour l'épaule dé votre petit-fils. Ah! qué vous avez raison, il n'y a rien, rien que l'amour en cé mounde. Zé l'ai touzours dit. Et l'amour d'oun grand-père pour soun petit-fils, c'est si toussant, c'est si doux!

— Tais-toi, tais-toi! fit le nabab, furieux d'être ainsi deviné, et trouvant une soudaine énergie dans son vieil orgueil; tais-toi, Luc! Devant cette virulente défense, l'Italien jugea le silence chose prudente. Il serra, dans une armoire de chêne finement sculptée, le flacon

dans les salles ou leurs dépendances ouvertes ou accessibles au public, des femmes ou filles étrangères à leur famille.

LE CRIME DE CHANÇAY

La justice poursuit avec la plus grande activité son enquête au sujet du crime de Chançay.

M. le juge d'instruction est retourné ce matin, à 8 heures, sur les lieux du crime pour procéder à différentes investigations.

D'après les renseignements que nous donnons sous réserves, le Parquet aurait l'intention de faire vider un puits et de voir s'il ne trouverait pas en cet endroit des preuves matérielles permettant d'établir une accusation sur des bases certaines.

C'est égal, si le malheureux Pelletier est innocent, il faut le plaindre de subir une si longue détention.

LES THÉÂTRES DE NANTES

Les directeurs de théâtres n'ont décidément pas de chance cette année à Nantes.

Nous avons annoncé le départ de M. Poitevin, directeur du Grand-Théâtre, et la réunion en Société des Artistes.

M. Valincourt, directeur du théâtre des Variétés, a dû annoncer à ses artistes qu'il était dans l'impossibilité de continuer les représentations.

Les causes qui auraient amené ce nouveau désastre seraient, paraît-il, l'Exposition et l'Influenza.

Les artistes se sont formés en Société et vont donner à la Renaissance quelques représentations extraordinaires à leur profit.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(13<sup>e</sup> Année)

DIMANCHE 26 Janvier 1890,  
à 1 heure 1/2

354<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE

13<sup>e</sup> de l'abonnement

Programme.

1. Symphonie pastorale (Beethoven).
2. Le Rouet d'Omphale (Saint-Saëns).
3. La Paix (Th. Radoux), première audition en France.
4. Menuet de Manon (Massenet).
5. Pas des Guerriers de Sigurd (Reyer).

CONSEILS ET RECETTES.

EMPLATRE CONTRE LE MAL DE GORGE

Dans les Landes où croissent des pins dont la résine est un grand article de commerce, on concasse cette résine séchée en très petits morceaux qu'on met entre deux linges fins autour du cou. Les paysans sujets aux maux de gorge, dans ce pays dont le sol est très humide, se servent beaucoup de ce remède fort simple.

POUR ENLEVER LES TACHES SUR LES VÊTEMENTS DE DRAP

Voulez-vous un bon moyen d'enlever toutes sortes de taches des vêtements de drap? Eh bien! étalez un jaune d'œuf sur une surface de bois lisse, étendez dessus un morceau de linge blanc, puis placez ce linge, qui aura enlevé une partie de l'œuf, sur l'étoffe à dégraisser; prenez avec la main de l'eau aussi chaude que possible, imbibe-en le linge et, du même coup, l'étoffe qui est dessous; frottez ensuite le tout pendant un instant; recommencez l'opération par trois fois; enfin, rincez l'étoffe à l'eau fraîche et faites-la sécher à l'ombre. Si le drap a perdu son lustre, ce dont vous vous apercevrez quand il sera sec, trempez une brosse dans de l'eau légèrement gommée, passez-la sur ce drap dans le sens des poils, et couvrez-le d'un papier, puis d'un linge, puis chargez-le d'un gros livre, afin qu'il sèche sous presse.

Sommeil calme et apaisement de la douleur, telle est la devise du *Sirope de Follet* qui triomphe de l'insomnie, quelle qu'en soit la cause, fièvres, maladies, névralgies, maux de tête, toux de l'asthme, de la bronchite, de la grippe, etc.

Le *Sirope de Follet* donne le sommeil vrai, celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger; le sommeil qui est le repos calme du corps et de l'esprit. Dans un flacon de *Sirope de Follet*, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et réparateur; et le flacon coûte 3 francs dans toutes les pharmacies.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux  
« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin... (le litre) 2 fr.  
Vieux... 2 fr. 50  
Très vieux... 3 fr.  
Très vieux supérieur... 3 fr. 50  
Choix qualité extra... 4 fr.

VERRE COMPRIS

Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamel.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

de vieux Bordeaux, enveloppa de nouveau l'infirme de ses chaudes couvertures, et roula le fauteuil sur la terrasse.

Dans ce jour de printemps, l'air était tiède, parfumé de fleurs nouvelles; et, au loin, le merle semblait toujours narguer, de sa note moqueuse, la faiblesse du vieillard.

— Faut-il qué zé ramasse aussi le *Mouilleur*? fit Luco en repliant avec soin les journaux dédaignés; il parle de l'arrivée à Toulon dou navire dé noutre zeune marquis... Monsieur Gastoun est en France... Pensez donc, en France! Et dire qu'il né viendra pas au Rouscouat, après cette longue absence dé deux années!...

— Emporte ces gazettes, ordonna le nabab d'une voix tonnante.

L'Italien rusé s'inclina devant ce commandement impérieux; puis, d'un air impassible, il prit, en tas, tous les journaux, feignant d'oublier, sur le guéridon, le *Moniteur*, où était relatée l'arrivée de l'*Alma*. Alors il quitta son maître.

Dés qu'il fut seul, M. Richebrac jeta sur l'horizon un regard circulaire. Assuré maintenant d'être à l'abri de tout œil indiscret, de sa main tremblante il saisit la feuille, la dépla

avec peine, et chercha l'article indiqué. Dans ses yeux, si ternes à la minute précédente, s'allumait un rayon.

— Le brave enfant! murmurait-il, le brave enfant!... je savais bien qu'il avait au cœur le courage de tous ceux de sa race.

Puis, devenant très pâle:

— Oh! l'imprudent!... Exposer ainsi sa vie!...

Toutes ces exclamations, il les lançait entre la lecture de chaque paragraphe, qu'il dévorait à la hâte, aussi avide de tout savoir, qu'il était un instant auparavant, prétendait-il, désireux de tout ignorer.

(A suivre.)

PILULES GICQUEL

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Maux d'Estomac

Manque d'Appétit, Maux de Tête

Étourdissements

Douleurs, Rhumatismes

1<sup>fr</sup> 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

# VENTE APRÈS FAILLITE

Vendredi prochain 24 courant, et pour quelques jours seulement :

**SALLE DES VENTES, rue d'Orléans, 55, à SAUMUR**

On vendra, à n'importe quel prix, un choix considérable de MARCHANDISES provenant de la FAILLITE des MAGASINS A L'IMMORTELLE, situés à Angers, rue Saint-Laud, vendus à M. LEPETIER, liquidateur, par M. GUIHAL, syndic de faillites, 26, rue du Cornet, à Angers.

**RABAIS 65 POUR 100**

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

## VENTE MOBILIÈRE

Après décès

Le Dimanche 26 janvier 1890, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, en une maison située au bourg de ladite commune, autrefois occupée par M. LEGOUDIER, chaudronnier-ferblantier, à la vente aux enchères publiques :

De deux lits complets, deux tables de nuit, deux armoires, deux tables rondes, un bureau, une huche, six chaises, une glace, douze draps, quarante-huit torchons, douze serviettes, un lot d'outils, la batterie de cuisine, plusieurs fûts vides, une machine à boucher, et quantité d'autres objets. (80)

## A VENDRE

44 ares de Vignes et Jardin, Maison, Pressoir, etc., le tout renfermé,

Canton de Grenelle, à Nantilly, près la Fûte.

Jouissance de suite.

FACILITÉ POUR LES PAIEMENTS.

S'adresser à M. MAURICE, rue du Portail-Louis, n° 41.

## A VENDRE

PRÉSENTEMENT

## AUBERGE

Précédemment occupée par M<sup>me</sup> veuve DÉHON.

S'adresser, 29, rue de Poitiers.

**UN NOTAIRE** d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur demande un **Clerc au courant d'une étude.**

**A CÉDER**  
Un Établissement  
DE  
**LOUEUR DE VOITURES**  
DE REMISE  
Bonne Clientèle.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
PRÉSENTEMENT  
Pour cause de départ  
**MAGASIN DE MODES**  
Et de Mercerie  
S'adresser au bureau du journal.

**Magasin d'Épicerie**  
A CÉDER  
A de très bonnes conditions.  
Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine  
**UNE MAISON**  
Rue de la Grise, n° 7.  
S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (43)

**CIDRES**  
De Bretagne et de Normandie  
M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés.  
S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (13)

## AVIS

**M. LACHAUME**, Armurier, rue Nationale, 49, vient de se rendre acquéreur de tous les revolvers et leurs munitions provenant de la faillite Boulitte, et informe le public qu'il mettra en vente ces armes aux prix les plus réduits. (61)

**INFLUENZA**, Rhumes, Toux, Bronchites  
Guéris par  
Le Sirop et la Pâte Pectorale de

**A. PRADEAU**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 27, rue de la Tonnelle.

**PRETS** d'ARGENT sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'An. Remboursé dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance. Discretion. — ÉCRIRE AU DIRECTEUR DE L'Union Commerciale, 102, Bd Voltaire, Paris Achats et Ventes de Propriétés en Rentes Viagères.  
**PLACEMENTS DE FONDS**  
**40** Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.)  
Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

**LE JARDIN**  
Journal d'Horticulture générale  
PUBLIÉ PAR  
La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)  
Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.  
Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

LE MEILLEUR PRÉSERVATIF DE L'INFLUENZA  
**Rhums naturels**  
IMPORTÉS DIRECTEMENT PAR  
**L'ÉPICERIE PARISIENNE**  
**IMBERT ET FILS**  
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38  
RHUM vieux de la Martinique..... 2 fr. le litre  
— Sainte-Lucie..... 2 50 —  
— vieux de la Jamaïque..... 3 » —  
— très vieux..... 4 » —  
— Grenade (qualité sans rivale)..... 5 » —

**LEON FRESCO**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
68, Quai de Limoges  
**SAUMUR**  
Prix Modérés

**A SAINTE-GENEVIÈVE**  
**Tapisseries Artistiques**  
M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL  
10, rue du Marché-Noir, Saumur,  
se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JANVIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	87 97	Banque de France	4240 —	Orléans	385 —	Compagnie parisienne du Gaz	524 —
3 0/0 amortissable	92 15	Banque d'Escompte	522 —	Orléans	471 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	390 —
4 1/2 1883	106 95	Comptoir national d'Escompte	635 —	Ouest	469 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	66 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1307 50	Transatlantique	470 —	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	64 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	550 —	Crédit Industriel et Commercial	590 —	Canal de Panama	78 75	— obligations à lots	134 —
— 1865 4 0/0	536 —	Crédit Lyonnais	715 —	— Suez	2313 75	Suez 5 0/0 remboursable à 500	597 50
— 1869 3 0/0	414 —	Crédit Mobilier	440 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	402 —	Dépôts et Comptes courants	600 —	Autrichien 4 0/0 or	95 20	Emprunt russe 1862 5 0/0	103 20
— 1875 4 0/0	531 —	Société Générale	466 25	Dettes d'Égypte 6 0/0	474 —	— 1889 4 0/0	96 40
— 1876 4 0/0	530 —	Est	825 —	Extérieur 4 0/0	73 —	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	93 50
— 1886 3 0/0	397 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1380 —	Hongrie 4 0/0 or	88 —	— 2 <sup>e</sup>	—
Bons de liquidation	533 —	Midi	1205 —	Italie 5 0/0	93 65	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Portugal 4 1/2 1888	487 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	501 24

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,